



NOTA : Ces plans sont valables sous réserve de modifications qui seraient imposées par des impératifs techniques ou administratifs.
Les différences de 5% sur les superficies des pièces et les cotes exprimées par les plans sont tenues pour admissibles et ne pourront fonder à aucune réclamation.
Les soffites, faux plafonds, rampants, gaines sont susceptibles d'évoluer en situation, en nombre et en dimensions. Les canalisations, pieds de fermes, retombées et regards ne sont pas figurés.